

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DSTI 25 Signature d'une convention constitutive de l'autorisation du raccordement du Jardin d'Acclimatation au réseau Wifi de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer la convention constitutive de l'autorisation du raccordement du Jardin d'Acclimatation au réseau Wifi de la Ville de Paris, jusqu'au 5 décembre 2015, terme de la convention établie pour la concession du Jardin d'Acclimatation ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 12 juin 2012,

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention constitutive de l'autorisation du raccordement du Jardin d'Acclimatation au réseau Wifi de la Ville de Paris.